NOYAL-MUZILLAC. (1)

Du doyenné de Péaule et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 36e gerbe. Ces fruits étaient assez considérables, puisque, en 1618, le titulaire du bénéfice les affermait, moins ceux de la frairie du bourg, moyennant 900 livres par an. Et cependant, comme on le comprend bien, ils n'étaient pas les seuls revenus de la paroisse : il y avait, de plus, la jouissance du presbytère et de ses dépendances, le casuel et les oblations faites à l'église et aux chapelles. Mais, il le faut aussi remarquer, certaines charges venaient les diminuer. Ainsi, il est établi par des documents anciens que le recteur fournissait, aux XIIIe et XIVe siècles, une pension annuelle de 40 livres monnaie au chapitre de la cathédrale de Vannes, pension qui disparut à une date et pour des motifs qu'on ne peut assigner, pas plus qu'il n'est possible d'indiquer l'époque et la cause de son établissement. Ainsi encore, il est constant que, par une ordonnance de 1517, Laurent Pucci, évêque de Vannes, chargea cette paroisse, ou mieux ses fruits rectoriaux, d'une pension de 70 livres monnaie ou 84 livres tournois en faveur d'une des nouvelles archiprêtrises que, par sa bulle du 7 août 1505, le Souverain Pontife Jules II venait d'ériger dans la cathédrale de Vannes.

L'église paroissiale était sous le vocable de saint Martin. Au chœur de l'édifice actuel, dont le transsept sud date de 1639, on voit encore des restes d'une plus ancienne construction. Au commencement du XVIIe siècle, les deux chapelles latérales étaient celles du Rosaire et du Closne; cette dernière renfermait les enfeux de la famille de Noyal, propriétaire du Closne, seigneurie et manoir situés sur la paroisse.

Par ailleurs, divisé entre les frairies du bourg, du Rohello, de Brullys, de Kereven, du Guerno, de Carné, de Kerhervy, de Logorenne, de Bourgerel et de Brangolo, le territoire de Noyal-Muzillac portait un assez grand nombre de chapelles.

Il y avait d'abord celle de Saint-Jean-Baptiste du Guerno, tout à la fois trévial et appartenant, au moins depuis 1160, à l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, auxquels le duc Conan IV donna, à cette date, l'aumônerie du Guerno, *Guernou, eleemosina* (2), ou confirma la concession qu'il leur en avait faite précédemment. A la suppression de l'Ordre des Templiers, leur Temple de Carentoir passa à l'Ordre des Hospitaliers, entre les mains desquels il conserva son titre de

(1) Formes anciennes : *Noial*, alias *Nuial, plebs*, XIIe s. (Cart. de Redon.)— *Noyal prope Musuillac*, 1287 (chap. de Vannes). (M. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan.)*

(2) Dom Morice, *Preuves*, I, col. 638.

commanderie. L'aumônerie du Guerno lui fut alors annexée et resta toujours depuis membre de cette commanderie. C'est de là que lui est venu le nom impropre de Temple, sous lequel elle se trouve souvent désignée. Par suite de cette union, le commandeur de Carentoir, nous apprend son aveu au roi du 17 mars 1574, jouissait ici, « de la tierce partie des aumosnes et oblations de ladite chapelle, au joignant de laquelle il y a une tenue de héritages, contenant environ 23 journaulx, que tiennent les héritiers de feu Henri Belhouern, à la charge de payer chacun an vingt soulz de rente et la dixme au dixiesme. » Un autre aveu du 23 mai 1624 ajoute que, dans cette chapelle, « se font toutes fonctions parochiales, y ayant croix, bannière, fonts baptismaux et enterrage » ; que le commandeur de Carentoir, qui y est seigneur spirituel et temporel, prend un tiers des oblations, laisse un tiers pour le service divin, et l'autre pour les réparations de l'édifice; qu'autour de la chapelle, il y a plusieurs tenues avec maisons, jardins, terres, prés, bois, communs, sur lesquels il a rentes féodales, droits seigneuriaux, dîme à la 11e gerbe, lods, ventes, épaves, etc., comme au chef-lieu de la commanderie, juridiction, comportant haute, moyenne, basse justice, et s'exerçant sous le chapitrel de l'église. L'architecture de cette chapelle possède un caractère tellement spécial qu'on n'en peut induire aucune indication pour fixer la date, même approximative, de la construction de l'édifice. Heureusement, une autre source fournit des renseignements précis sur ce point. Au commencement du XVIIe siècle, il s'éleva une contestation entre le commandeur de Carentoir et le recteur de Noyal-Muzillac, au sujet de leurs droits respectifs en ce lieu. A cette occasion, il se fit, en 1609, une enquête, présidée par un délégué du Présidial de Vannes et dont le procès-verbal se conserve au presbytère de Noyal-Muzillac. Or, parmi les dépositions, on trouve la suivante :

« Simon Bonic, âgé d'environ soixante ans, dépose avoir souvenance que quarante ans sont au plus écoulés qu'il vit commencer le bâtiment nouveau de la chapelle du Guerno, au lieu où l'on appelle le Temple, et auparavant la construction de ladite chapelle, ainsi et de la manière qu'elle est bastie à présent, il y avait une autre petite chapelle fort ancienne et caduque, qui se nommait la chapelle du Temple du Guerno, quelle chapelle et appartenance d'icelle il a toujours ouy dire appartenir aux commendeurs de Carentoir, auxquels en appartient la seigneurie ensemble des terres et maisons adjacentes ladite chapelle ; les habitants desquelles terres et maisons payent rentes annuelles audict commandeur selon le rolle encien qui en est faict de temps immémorial ; et que ledict commendeur, à cause de son Temple du Guerno, a fief et juridiction, comme il a ouy dire, laquelle se tenait le lendemain de la feste de sainte Anne par les officiers dudit commendeur ; et dict que ladite chapelle, à présent bâtie de neuf, fut faicte et construite des deniers et oblations que les gens de bien faisaient en ladite chapelle. »

De l'édifice actuel, dont, d'après ce témoin, la construction remonte vers 1570 seulement, plusieurs descriptions ont été faites, en particulier, par MM. Cayot-Délandre (1) et Rosenzweig (2). Mais comme ces auteurs décrivent le monument tel qu'il est de nos jours, il ne serait pas sans intérêt d'ajouter à leurs travaux des renseignements qui le montrent tel qu'il était au XVIIe siècle. Or, ces données nous sont fournies par un *État des améliorations de la commanderie de Carentoir*, dressé, vers 1644, par le commandeur Gilles du Buisson, et dans lequel on lit le passage suivant :

» Dans la paroisse de Noyal-Muzillac, y a un autre temple, fondé de Monsieur Saint-Jean-Baptiste, notre patron, vulgairement appelé Saint-Jean du Guerno, en lequel il y a sept autels, quatre portes et nombre de fenêtres bien vitrées, en la principale desquelles, à droite du grand autel, sont les armes de Notre Ordre, et au côté et en même hauteur d'icelles est l'écusson des ducs de Bretagne, nos bienfaiteurs, et est le banc des commandeurs au lieu prééminent.

» Et au bas de ladite église du Temple y a une tour forte, bastie en pierres de taille, fermée de deux fortes portes, l'une de bois, l'autre de fer, avec quatre serrures ; en laquelle tour il y a une petite croix d'argent doré longue d'une palme, enrichie d'amathistes, dans laquelle il y a du bois de la Vraye-Croix. Plus, dans ladite tour, sont tous les ornements qui sont cinq callices d'argent dont l'un est doré, une grande croix d'argent que l'on porte aux processions, et nombre de beaux ornements tant de soye que autres étoffes enrichies de broderies tant d'or, d'argent, que soye, le tout bien soigneusement gardé par les frairiens, lesquels ornements ont été donnés des aumosnes et oblations qui tombent audit Temple dont ils sont entretenus et les réparations comme encore le service divin.

» Audit lieu y a charge d'asmes et, pour ce, sur le grand et principal autel de ladite chapelle, y a un tabernacle, auquel repose le précieux corps de Notre Seigneur, en bon et deub estat, et fonds baptismaux, croix et bannière. »

« Et sont pareillement, sur icelluy autel et autres, les images de plusieurs saints, le tout bien et deubment orné et entretenu, la dite chapelle bien blanchie et couverte d'ardoizes avec un campanier sur le mitan, le tout en bon ordre, où sont deux cloches. »

« Au-devant et sur la grande porte, est un chapitrel aussy basti de pierres de taille, où s'exerce la jurisdiction, quand besoing est, et sans estre à présent empesché par aucun. »

« Oultre et au costé de la dite église vers midi, est le cimetière, tourné et clos de murailles avec une croix de pierre au milieu, sur un grand

(1) *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, p. 231.

(2) *Statistique archéologique* ou *Répertoire archéologique du département du Morbihan.*

perron de douze degrés, ladite pierre ou calvaire longue d'environ vingt pieds. »

Cette parcelle de la Vraie-Croix attirait des foules au Guerno, particulièrement pendant le carême que des religieux de Vannes, de Rennes et d'ailleurs prêchaient dans cette église. Le Vendredi-Saint, l'affluence était si grande, que le sermon de la Passion se donnait de la chaire du cimetière. Cette relique se trouve encore mentionnée, dans un autre état de la commanderie dressé au commencement du siècle dernier et où se lisent les renseignements qui suivent :

» Le Guerno, trève de la paroisse de Noyal-Muzillac, consiste en un fief affermé 15 livres et en une rente de 18 livres payable par la fabrice de la trève et qu'on croit être pour le tiers des oblations de ladite chapelle trévialle, où il y a un banc armorié des armes du commandeur du costé de l'évangile touchant au balustre, avec les armes dudit commandeur en la vitre principale ; on lui donne les prières nominales. L'église est bien entretenue à l'exception de la tour, où est une relique de la Vraie-Croix, dont la voûte prend l'eau par-dessus. »

Nous en aurons fini avec cette chapelle, non moins curieuse par son architecture que par son histoire, lorsque nous aurons ajouté que la charge d'âmes, comportant toutes les fonctions curiales, s'y exerçait par un curé qui faisait baptêmes, mariages, sépultures, et en tenait des registres dont le plus ancien connu remonte à l'année 1675, et que, détachée de sa mère depuis le commencement du siècle présent, elle est devenue elle-même église paroissiale, comme la trève est montée au rang de paroisse. Il a été dit ailleurs que l'on trouve, dès le XVIIe siècle, les revenus et la juridiction du Guerno unis à l'aumônerie de Malansac, membre aussi de la commanderie de Carentoir.

Il y avait ensuite, sur les confins du bourg paroissial, la petite chapelle de Notre-Dame de Benneguy ou de Bénédiction, qui reçut, en 1730, un rétable dont la première pierre fut posée le 11 février.

La chapelle de Notre-Dame de Brangolo, située à quatre kilomètres environ, au nord du même bourg, et parfois aussi désignée sous le nom de Temple, passe, dans la tradition, pour avoir jadis appartenu aux Templiers. Une confrérie de la Sainte Vierge s'y était érigée et fut dotée d'indulgences par une bulle du Souverain Pontife Paul V, donnée, en 1613, à Tusculum, aujourd'hui Frascati, et intitulée : « Pardons et indulgences de plénière rémission à perpétuité donnez et octroyez par Notre Sainct-Père le pape Paul cinquième à présent séant, aux confraires et sœurs de la confrairie instituée sous le nom et invocation de la glorieuse Vierge-Marie, qui se faict et célèbre en la chapelle de Brangollo, située en la paroisse de Noyal-Muzillac » (1). A cinq cents mètres au sud de cet édifice, il y a une fontaine, portant la date de 1607,

(1) Cayot-Délandre, *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, p. 236.

appelée *Fontaine de la Bonne-Vierge* et à laquelle la procession se rendait en sortant de la chapelle. On a supposé que cette chapelle, comme celle du Guerno, passa, à la suppression du Temple, aux mains des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. C'est possible, probable même ; mais rien ne le prouve d'une façon positive, car le Temple de Brangolo ne se trouve dans aucun des avœux des Commandeurs de Carentoir parvenus jusqu'à nous.

Le village de Logorenne, nommé *Logarel* dans un document de 1441 (1), possédait aussi une chapelle placée sous le vocable de la Sainte-Vierge.

A Bourgerel, autre village de la paroisse, il y avait un prieuré, membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. La chapelle de ce petit bénéfice régulier, dont il reste encore des ruines, avait pour titulaire le saint fondateur de ladite abbaye.

Il y avait enfin les chapelles de Saint-Sébastien, au hameau de Carné-La-Chapelle ; de Notre-Dame-de-Grâce, mentionnée par le manuscrit de l'abbé Cillart, au milieu du siècle dernier, et que je ne sais où placer ; de l'ancien château de Keralio, dont le vocable est inconnu et renfermant un petit réduit dissimulé qui servit longtemps de cachette au chef royaliste Saint-Hilaire.

Outre les établissements monastiques déjà mentionnés plus haut, plusieurs petits bénéfices s'étaient fondés dans cette paroisse.

C'était d'abord la chapellenie de Saint-Sébastien de Carné, dite aussi prieuré de Carné-La-Chapelle, qui reconnaissait pour fondateurs et présentateurs les seigneurs de Carné, propriétaires du château de même nom. Dès le commencement du XVIIe siècle (1616), elle se desservait de deux messes par semaine ; l'une célébrée dans la chapelle de Saint-Sébastien, située au nord du manoir de Carné dont elle dépendait ; l'autre, dite à Guérande, dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Planche, qui se trouvait probablement dans l'église de Saint-Aubin. Comme le service religieux, le temporel de ce petit bénéfice se partageait entre ces deux localités. Sa dotation se composait, effectivement, 1° d'une maison et d'un jardin contigus à la chapelle de Saint-Sébastien et à l'ouest de cet édifice, 2° de 42 œillets dans la saline Rozé et d'un certain nombre d'autres œillets dans plusieurs salines de Guérande. Cette distribution des charges et des biens, jointe au nom de chapellenie de Saint-Thomas sous lequel ce bénéfice se trouve parfois désigné, ferait soupçonner l'union de deux bénéfices fondés et dotés par les mêmes seigneurs de Carné. Quoi qu'il en soit, la chapellenie de Saint-Sébastien, conférée par l'Ordinaire de Vannes, eut des titulaires jusqu'au moment où éclata la Révolution française.

---

(1) Archives du château de Vaudequip, citées par le *Dictionnaire topographique* de M. Rosenzweig.

Fondée par la famille de Noyal, propriétaire du manoir et de la seigneurie du Closne, en cette paroisse, la chapellenie de Sainte-Noyale ou du Closne se desservait, partie dans la chapelle du Guerno, partie à l'autel Saint-Jean, dans l'église paroissiale, et avait pour dotation le *Pré de la chapellenie* auprès du bourg, la *Maison et le jardin de la chapellenie* au bourg, trois autres maisons au même lieu, une parcelle de terre et une parcelle de pré au village de Bodrefaux. Son dernier titulaire fut Jean-Charles Boger, qui devint chanoine de la collégiale de Rochefort. Sous lui et, sans doute, grâce à lui, cette chapellenie fut, par décret épiscopal du 17 février 1751, annexée à ladite collégiale, dont le délégué en prit possession, au susdit autel Saint-Jean, au mois d'octobre 1763, peu de jours après la mort de Boger. A partir de ce moment, le service se trouva transféré à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Tronchaie.

Maurice Rival, originaire et prêtre de cette paroisse, décédé, le 21 septembre 1663, et enterré, le 22, dans l'église, avait, à une date inconnue, fondé la chapellenie qui porte son nom, chargée de messes à célébrer à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale, et à la chapelle du prieuré de Bourgerel, et dotée de rentes foncières et constituées. Ce bénéfice eut des titulaires jusqu'à la Révolution.

Pierre-René du Clérigo en avait établi une autre, connue aussi uniquement sous son nom. Il la dota d'une maison, avec étable et jardin, au bourg, et la chargea, d'une messe et d'un *de profundis* à dire, chaque mardi, au maître-autel de l'église paroissiale. Réservée aux héritiers du fondateur, la présentation appartenait, vers 1750, aux seigneurs de Kergolher, en Plaudren.

Le 15 décembre 1699, Charles Guillo, recteur de la paroisse, fonda trois chapellenies de deux messes chacune par semaine, à célébrer, partie au maître-autel, partie à l'autel de Saint-Jean-Baptiste dans l'église paroissiale. Chaque jour de la semaine avait une de ces messes. Le temporel de ces bénéfices comprenait, au bourg et au levant du presbytère auquel ils étaient contigus, une maison flanquée d'un appentis à chaque bout, un jardin derrière le tout, et, auprès du bourg, trois prairies situées au-dessus du Pont-Dormant. A cela s'ajoutait un principal de 600 livres formant une rente constituée de 30 livres. A la collation libre de l'Ordinaire, ces trois chapellenies n'avaient qu'un seul titulaire.

Touchant la chapellenie de Benneguy, nous savons seulement qu'elle se desservait à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale, et qu'elle eut des titulaires pendant tout le siècle dernier jusqu'à la Révolution.

La chapellenie de Julienne Le Boterff, ainsi appelée du nom de sa fondatrice, qui en avait réservé la présentation à ses héritiers, se desservait, à l'origine, dans les chapelles de Brangolo et de Logorenne. En 1736, le service se faisait à Sulniac, et, en 1777, nous le trouvons de

deux messes par semaine et transféré au maître-autel de l'église paroissiale de Noyal-Muzillac. La dotation primitive se composait d'immeubles situés à Trenebrel ou Téniberbelle, noms sous lesquels on rencontre aussi ce bénéfice. Plus tard, ces immeubles furent aliénés et le produit de leur vente se plaça en rente constituée sur le clergé de France.

Il y avait enfin la chapellenie du Toulploux, ainsi nommée du village où était située sa dotation dans la trève du Guerno. On la trouve aussi appelée chapellenie de Guillemette Le Cam, du nom de sa fondatrice. Sans connaître ses charges, on sait qu'elle se desservait au maître-autel de l'église paroissiale, au moins pendant le dernier siècle ; mais il est présumable que le service y fut transféré de la chapelle du Guerno. Son temporel consistait en une parcelle de terre au milieu du *Jardin Oillic* ou *du Chapelain*, une autre parcelle dans le *Champ du Chapelain*, une autre dans le *Champ du Grazo* ; le tout situé au Toulploux, auprès du Guerno.

Recteurs de Noyal-Muzillac.

1287-1288. Mathieu Chauchart, prêtre.

1292. Robert de Mezuillac, clerc, fils du chevalier Pierre de Mezuillac.

1329. Pierre de Talenhoët, chanoine de Vannes (1).

1373-1384. Henri de Kerredoret, recteur de Saint-Avé avant de passer ici

1395. Philippe Guydomar porte aussi le titre de *vicaire*.

1489-1490. Jean de la Sauldraye. Par mandement du 22 novembre 1490, la duchesse Anne lui fit restituer une somme de 113 écus d'or et de 7 écus ordinaires, pour l'indemniser de ce que les gens de guerre lui avaient enlevé, lorsqu'ils étaient en garnison à la Bretaiche.

1496-1498. † Robert de Brignac, chanoine de Vannes et recteur aussi de Pleucadeuc.

1514. † Guillaume de la Sollaye.

1517. Sylvestre Lohier.

1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes.

1540-1558. R. Pierre Daniélo, aussi archidiacre, pourvu en Cour de Rome, résigne le 2 janvier 1558 (n. st.).

1558. . . . . Jean Bourric.

1560-1582. Guillaume Le Menez. Il se trouve, plus tard, recteur de Saint-Nolf et official de l'évêque.

---

(1) Ces trois premiers titulaires ne portent, dans les documents anciens qui nous en révèlent l'existence, que le titre de *vicaires* de Noyal-Muzillac. En faudrait-il conclure que cette paroisse ne fut pas toujours à collation libre et inférer, de l'ancienne pension due au chapitre, que ce corps en eut jadis la présentation?

1583. R. Jean Marouil, ex-recteur de Baden, résigne en faveur du suivant.

1583. . . . . Robert Marion, pourvu en Cour de Rome.

1585-1591. † Bertrand Olligo, natif de Questembert.

1594-1595. R. Nicolas Kervart ou Kernart donne, le 18 mai 1595, procuration, pour résigner entre les mains du Pape en faveur d'André Le Chesnaye. Sans qu'on en sache le motif, il fit, le 15 janvier suivant, un acte semblable, mais, cette fois, en faveur d'Yves Menay.

1595-1596. R. André Le Chesnaye, pourvu en Cour de Rome, le 5 août 1595, prit possession le 6 octobre. Cette possession lui étant disputée par le susdit Menay, qui avait aussi obtenu des provisions du Saint-Siège, il résigna, pour devenir recteur de Merlevenez.

1596-1615. R. Simon Simpson, pourvu par le Pape, le 31 juillet 1596, sur cette résignation d'André Le Chesnaye, prit possession le 1er novembre suivant. Sans faire l'histoire de tous les procès qu'il eut à essuyer pour se maintenir en possession, je dirai qu'il eut pour compétiteurs simultanés ou successifs le susdit Yves Menay, Michel Josso, François Le Bot, Guillaume Le Goff, Gilles Porté, Bonabes Corbes, dont il réussit à triompher, après une lutte qui dura, au moins, jusqu'en 1611. Il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 30 juin 1615, et mourut le mois suivant.

1615-1621. R. Étienne Bessin, clerc du diocèse de Soissons, pourvu en Cour de Rome, le 4 août 1615, sur la mort du précédent, prit possession, le 7 février 1616. Il eut de si nombreux et si puissants compétiteurs qu'il dut, le 12 avril 1621, résigner entre les mains du Pape, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Rueil, aux environs de Paris. Pendant tout ce temps, Noyal-Muzillac avait eu à la tête de son administration Louis et Jean Picaud, futurs chanoines de Vannes, qui, ne pouvant s'y maintenir, finirent aussi par résigner leurs prétentions.

1621-1623. Guy de Veramboys, prêtre du diocèse de Chartres, maître-ès-arts et recteur de Rueil, pourvu en Cour de Rome, le 12 avril 1621, prit possession le 11 juillet. Il eut aussi des compétiteurs.

1628-1631. Claude de Kerméno. Les registres de la paroisse attestent sa présence à Noyal-Muzillac, dès 1624, sans qu'on puisse affirmer qu'il en fut réellement recteur ; car, à la même époque, on le trouve comme titulaire du rectorat

de Grand-Champ, d'où il passa à Plumergat et à Mendon.

1634. R. Olivier Merré résigne entre les mains du Pape, le 17 septembre 1634, avec réserve d'une pension annuelle de 500 livres sur les gros fruits du bénéfice.

1634-1645. R. Guillaume Le Gallois, prêtre du diocèse de Coutances et protonotaire apostolique, pourvu en Cour de Rome, le 17 septembre 1634, prit possession le 19 novembre. Il débouta ses compétiteurs Jean Abillan et Gabriel de Quifistre. Enfin, resté paisible possesseur, il résigna, pour permuter avec le suivant contre la prébende théologale de Vannes.

1645-1666. R. Jean Coué, sieur de la Cossaye et de la Vieilleville, docteur en théologie de la faculté de Paris, mourut à Noyal-Muzillac, vers 10 heures du soir, le 27 novembre 1666, et fut inhumé, le 29, dans le chœur de l'église paroissiale et du côté de l'évangile, *avec l'autorisation de M. de Lanitié, seigneur fondateur* de ladite église. Avant son décès, il avait résigné en faveur du suivant.

1667-1669. Louis Le Vergotz, prieur de Ploudiry, dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon.

1670-1683. † Guillaume Le Roux, originaire de cette paroisse et fidèle observateur des lois canoniques sur la résidence, mourut, le 5 septembre 1683, et fut enterré, le 6, dans l'église.

1684-1702. R. Charles Guillo, fondateur des trois chapellenies mentionnées plus haut, résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 24 juillet 1702.

1702-1735. † Pierre Guimarho, prêtre de ce diocèse, pourvu par l'évêque, le 24 juillet 1702, prit possession le 25, malgré les protestations de son prédécesseur, qui prétendait avoir, en temps utile, révoqué sa procuration *ad resignandum*. Il paraît que leur constestation ne fut pas de longue durée, puisqu'il put, le 29 du même mois, reprendre possession, d'accord avec Guillo. Mais d'autres tribulations lui étaient réservées. Pourvu aussi en Cour de Rome, au mois de septembre suivant, le prêtre Jérôme Jouan vint lui disputer la possession de ce bénéfice. Cependant, persuadé de la fragilité de sa cause, ce compétiteur donna procuration, le 16 janvier 1703, pour résigner entre les mains du Pape ses prétentions en faveur de Guimarho. Celui-ci obtint, à la date du 3 février suivant, de nouvelles provisions du Saint-Siège et reprit possession le 7 avril. Tombé malade, après un

long rectorat, il donna, lui aussi, procuration, le 26 février 1735, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur du prêtre Joseph Bourdat, non toutefois sans stipuler l'intention de se réserver une pension de 700 livres sur le bénéfice. Mais, trop tôt pour l'efficacité de cet acte, il mourut, à l'âge de 66 ans et sept mois, le 6 mars 1735, et fut inhumé, le 8, au nord et auprès de la croix du cimetière, non loin de la tombe de ses parents, ainsi que le prescrivait une clause de son testament, dressé le 2 du même mois et comprenant plusieurs legs en faveur de son église paroissiale. Le catalogue des recteurs de Languidic montre qu'il avait eu, en 1708, des velléités d'abandonner Noyal-Muzillac pour cette paroisse.

1735-1768. R. Pierre Jouin, prêtre du diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 17 août 1735, prit possession le 31 octobre. Sans avoir sans doute assez mûrement réfléchi, il donna, le 31 juillet 1765, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur de Jean-Charles Le Pavec, futur recteur de Saint-Patern, avec réserve d'une pension de 800 livres. Il révoqua, en effet, cette procuration, le 17 août suivant. Mais, le 3 octobre 1768, il en donna une nouvelle en faveur d'un de ses parents, cette fois, et sans oublier ladite pension.

1768-1818. † Jacques Jouin, curé de Brains dans le diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 24 octobre 1768, prit possession le 24 avril de l'année suivante. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution; mais on sait que, revenu à Noyal-Muzillac et maintenu, après le Concordat, à la tête de sa paroisse, il prêta, le 15 octobre 1802, serment entre les mains du préfet. Il eut encore de longues années à vivre puisqu'il ne mourut que le 2 novembre 1818.

NOYALO (1).

Du territoire de Vannes et à collation libre jusqu'au milieu du xve siècle, cette petite paroisse, ainsi que celle de Treffléan, fut, en vertu d'une bulle du 14 décembre 1459, annexée, en 1462, à la psallette que le Souverain Pontife Pie II venait de rétablir dans la cathédrale de Vannes. A partir de cette dernière date, qui vit se produire, par la

(1) Formes anciennes : *Manoir du Pont-Noyallo*, 1464 (Cordeliers de Vannes). — *Noealo*, 1497 (Archives du château de Kerfily).